



**Extrait du registre des délibérations du  
conseil municipal de la commune de  
LA BATHIE**

**Séance du 09 septembre 2022**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la SAVOIE

**Date de la convocation :**  
**02 septembre 2022**  
**Date d'affichage : 02 septembre 2022**

Nombre de membres afférents  
au Conseil : **19**  
Nombre de membres  
en exercice : **16**  
Nombre de membres présents : **10**  
Nombre de votants : **15**

**OBJET : Vente des parcelles  
communales cadastrées OG  
1811 et 1812 à Monsieur  
Anthony CABOT-CANALS**

L'an deux mil vingt-deux le vendredi 09 septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Monique ROSSET-LANCHET, maire.

**Présents :** Mmes Joëlle BANDIERA, Armelle MOLINAS, Monique ROSSET-LANCHET, Gilda STRAPPAZZON.

MM. Jean-Pierre ANDRÉ, Pascal BOUVIER, Anthony GIRARD, Olivier JÉZÉQUEL, Pascal PESCHOT, Damien SANTON.

**Absents :** Mmes Stéphanie BOHN (procuration à Monsieur Anthony GIRARD), Justine FECHOZ (procuration à Mme Monique ROSSET-LANCHET), Corinne PAYOT (procuration à M. Pascal BOUVIER), Élodie PIDDAT. Messieurs Frédéric BUENO (procuration à Madame Gilda STRAPPAZZON), Frédéric MOLINAS (procuration à Madame Armelle MOLINAS).

*Monsieur Damien SANTON a été élu secrétaire de séance.*

Le conseil municipal est informé de la demande formulée, par Monsieur Anthony CABOT-CANALS lequel souhaite se porter acquéreur de deux parcelles de terrain communal.

Il s'agit des parcelles situées au lieu-dit « La Chenal », cadastrées à la section G sous les numéros :

- G 1811 d'une surface cadastrale de 349 m<sup>2</sup> et classée en zone N au plan local d'urbanisme,
- Et G 1812 d'une surface de 90 m<sup>2</sup> et située en zone Uc au plan local d'urbanisme.

Monsieur Anthony CABOT-CANALS a fait la proposition financière suivante :

- Parcelle G 1811 : 4 € / m<sup>2</sup> soit un total de 1 396 €
- Parcelle G 1812 : 45 € / m<sup>2</sup> soit un total de 4 050 €

Cette proposition de prix, s'élevant à 5 446 € (cinq-mille-quatre-cent-quarante-six euros) au total, a été soumise à l'avis du service du Domaine sur la valeur vénale des biens.

Cette demande a été soumise à l'ordre du jour de la commission d'urbanisme lors de sa séance du 21 juin 2022 et la commission a rendu un avis favorable, moyennant la prise en charge par l'acquéreur des frais de notaire et de géomètre.

Le service du Domaine ayant rendu un avis favorable en date du 22 août 2022, il est proposé au conseil municipal de décider de céder ces deux parcelles à Monsieur Anthony CABOT-CANALS aux conditions pécuniaires énoncées précédemment.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal :*

- **SE PRONONCE** favorablement sur la vente des parcelles n° OG 1811 et 1812 au profit de Monsieur Anthony CABOT-CANALS,
- **APPROUVE** le prix de vente fixé,
- **DESIGNE** Maître DUNAND-ROUSSET, notaire à ALBERTVILLE, pour rédiger l'acte de vente,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte et toutes les pièces afférentes à cette opération.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 15

**VOTE POUR : 15**

**VOTE CONTRE : 0**

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

**Le Maire**  
**Monique ROSSET-LANCHET**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20220909-D05-09-09-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2022